



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Les CAP des professeurs techniques : l'arlésienne de la DPJJ !!!

Après des années de mépris et de désintérêt à l'encontre du corps des Professeurs Techniques, la DPJJ qui s'était engagée à tenir une CAP d'avancement rétroactive le 4 mai 2021, vient d'annoncer son report.

Privé de CAP d'avancement depuis 2017, les PT se voient infliger un nouveau camouflet sous prétexte que le taux proposé de promu/promouvable de 25% n'a pas été accepté par la Fonction Publique !!! Pourtant ce taux est une bien maigre proposition au regard de tous les préjudices subis par le corps des Professeurs techniques depuis de nombreuses années.

Le corps des PT est le grand oublié de la DPJJ depuis quinze ans. Menacé de disparition, privé de concours de recrutement, seule l'application de PPCR mise en place cette année après 4 ans d'attente venait rattraper un peu ce sentiment d'abandon. Pourtant, là aussi, force est de constater que le compte n'y est pas : pas de 3ème grade dans la réforme de la grille indiciaire, cafouillages multiples dans le traitement des arrêtés de rattrapage d'échelon...etc

Cette gestion calamiteuse du corps des PT reflète l'absence de considération, de projet et d'ambition dans le domaine de l'insertion à la PJJ.

Alors que 13% des jeunes de 16 à 18 ans du pays sont en situation de décrochage scolaire ou professionnel depuis le début de la crise sanitaire, la DPJJ semble ne pas voir le dénuement dans lequel se trouve l'insertion : toujours pas d'annonce officielle de reprise du concours de professeur technique alors même que leur nombre ne cesse de diminuer du fait des départs en retraite ou demande de détachement, pas de plan national de créations d'UEAJ, encore moins d'analyse des besoins.

Le vide sidéral qui émane de la DPJJ en matière d'insertion laisse une place grandissante à son instrumentalisation : à l'image de la MEAJ, l'insertion devient un instrument de contrôle pour veiller au suivi pénal des mineurs. Le futur CJPM n'en est qu'une déclinaison supplémentaire exacerbée où le contrôle social remplace l'éducatif.

Face à ce délabrement et à la crise historique que subit la jeunesse de notre pays, nous réclamons :

- un plan de création d'UEAJ
- la tenue des CAP d'avancement rétroactives avec un taux permettant de réparer le préjudice subi (le minimum étant 25%)
- la reprise d'un concours de recrutement de professeurs techniques
- la titularisation des agents contractuels
- le dégel du point d'indice pour tous les fonctionnaires.